

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 2011 À 19 HEURES 30

N° 7 - 208 / 2011 : ZA ALBIPOLE - FONCIER ROULENQ/DUSSEL

L'An Deux Mille Onze, le 20 décembre 2011

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le mardi 20 décembre 2011 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
 Secrétaire : Madame Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PARMENTIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Françoise LESCURE, Claude COSTES, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLÉ, Eliane CARLES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Alain LONG, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Naïma MARENGO, Dominique BILLET, Paul JUAREZ, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Michel TRÉBOSC, Jacques LASSERRE.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Paul CALMELS, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 40

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 20 DÉCEMBRE 2011**N° 7 – 208 / 2011 : ZA ALBIPOLE – FONCIER ROULENO/DUSSEL**

Pilote : Développement Économique

Autres services concernés : Direction Générale des Services
Finances et Budget
Juridique et Administratif

Monsieur Robert GAUTHIER, rapporteur

Aux termes d'un arrêté pris par la Préfecture du Tarn le 16 février 2004, il a été déclaré d'utilité publique les acquisitions de terrains nécessaires à l'aménagement d'une zone d'activités industrielles et de services, aux lieudits Jean Thomas et Vedel, sur le territoire de la Commune de TERSSAC.

Par ordonnance rendue par le Tribunal de Grande Instance d'ALBI en date du 25 novembre 2004, il a été prononcé l'expropriation immédiate, pour cause d'utilité publique, au profit de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS, d'un ensemble de parcelles, sises à TERSSAC (Tarn), lieudit Jean Thomas, cadastrées section AI numéros 39 et 41, section AK numéro 9, section AK numéros 89, 91, 92 et 93, appartenant à : Monsieur Michel Fernand Marc ROULENQ, et Madame Pierrette Rose Etienne CRESPIY son épouse.

L'ordonnance d'expropriation, devenue définitive, a été publiée au bureau des hypothèques d'ALBI le 24 mai 2005, volume 2005P numéro 3164.

Les propriétaires expropriés ont demandé le versement d'une indemnité de dépossession et ont mis en demeure l'expropriant (la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois) d'inclure la parcelle dont ils étaient propriétaires à TERSSAC (Tarn), lieudit "Jean Thomas" cadastrée section AK numéro 88, à l'expropriation.

Aux termes du jugement en fixation d'indemnité, rendu par Monsieur le Juge de l'Expropriation du Tribunal de Grande Instance d'ALBI, en date du 6 mars 2008, il a été notamment :

- Donne acte aux parties de leur accord sur la cession à l'expropriant de la parcelle AK 88,
- Ordonné le transfert de la propriété de la parcelle AK 88 au profit de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

De même par délibération en date du 2 février 2010, vous aviez accepté l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AK7 constituant l'assiette de la voie d'accès. Il convient de constituer les servitudes de quelque nature que ce soit au profit de cette parcelle. Celles-ci seront inscrites dans l'acte notarié.

Aussi, je vous propose de :

- o D'accepter la cession de la parcelle AK88, "en réitération du jugement du 6 mars 2008",
- o D'autoriser Monsieur Le Président ou le Vice Président délégué au développement économique à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la parcelle AK88.
- o D'autoriser la constitution de toutes servitudes au profit de la parcelle AK7, de quelque nature que ce soit

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les projets d'actes notariés,

VU l'avis du Bureau Communautaire en date du 13 décembre 2011,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

☞ **ACCEPTE** la cession de la parcelle AK88, "en réitération du jugement du 6 mars 2008",

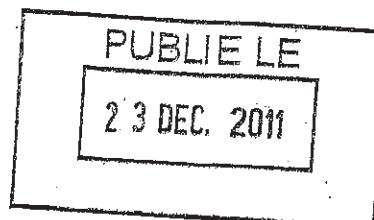
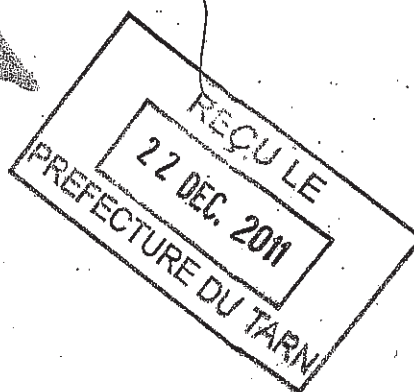
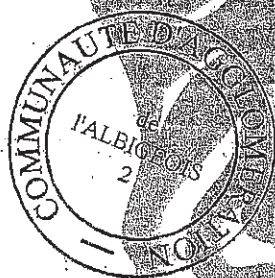
☞ **AUTORISE** la constitution de toutes servitudes au profit de la parcelle AK7, de quelque nature que ce soit,

☞ **AUTORISE** monsieur le Président ou le Vice Président délégué au développement économique à poursuivre cette opération, à accomplir toutes les formalités qui s'avèreraient nécessaires et notamment à signer les actes d'acquisition.

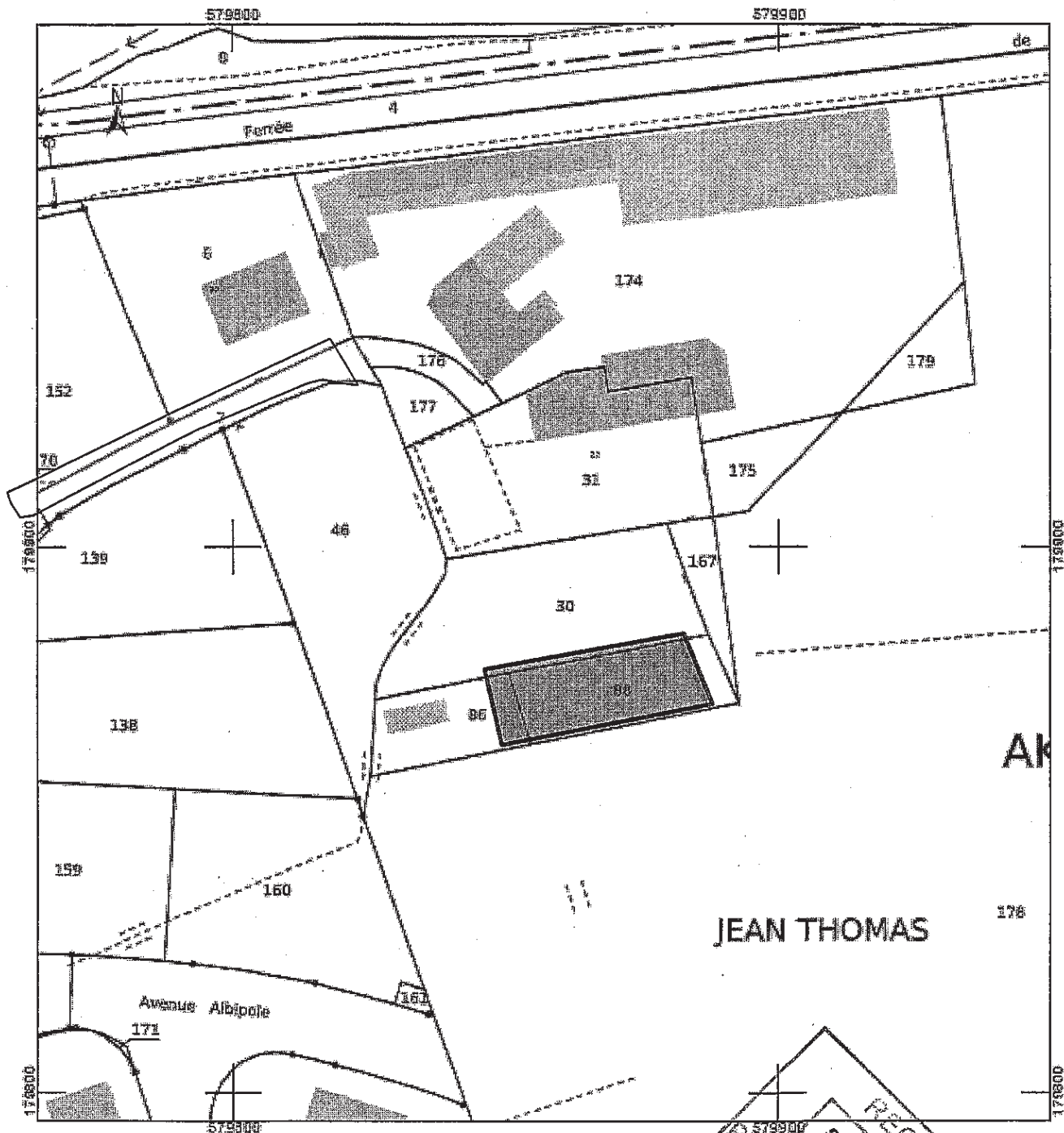
Pour extrait conforme,
Fait le 20 décembre 2011,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



Foncier Roulenq Dussel : Parcelle AK 7 et AK 88.



REÇU LE
22 DEC. 2011
PREFECTURE DU TARN